

Direction générale des douanes et droits indirects  
Direction générale de la concurrence, de la consommation  
et de la répression des fraudes  
Service commun des laboratoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination  
de l'adjoint au responsable du laboratoire de Montpellier**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2000-1011 du 17 octobre 2000 portant statut particulier des personnels scientifiques de laboratoire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie modifié par le décret n° 2007-1361 du 17 septembre 2007;

Vu l'arrêté du 14 mars 2006 portant création d'un service à compétence nationale dénommé « service commun des laboratoires du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie »;

Vu l'arrêté du 20 janvier 2009 portant nomination du chef du service commun des laboratoires;

Vu l'avis favorable émis lors de la commission administrative paritaire n° 1 du 16 décembre 2016,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Mme Annaïck LE LEUCH, directrice de laboratoire de classe exceptionnelle du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, est nommée adjointe au responsable du laboratoire du Montpellier, à compter du 3 juillet 2017.

Article 2

Le chef du service commun des laboratoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 28 mars 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du service,*  
G. PÉRUILLÉ